

# SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

---

Réunion d'informations et d'échanges  
26 mai 2021

# Le SAS, de quoi s'agit-il ?

---

Proposé dans le cadre du Pacte pour la refondation des urgences et inscrit dans la loi Ségur (art. 28)

**Objectifs** : répondre à la demande de soins **vitaux, urgents et/ou non programmés** de la population partout et à toute heure, grâce à une **chaîne de soins lisible et coordonnée** entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire (*communication Ministère de la santé*)



# Les missions du SAS

---

- **Réguler** le premier niveau des appels, c'est-à-dire accueillir, qualifier et transmettre les appels à la filière adaptée (Médecine d'urgence ou médecine ambulatoire dans un premier temps)
- **Garantir la qualité des informations mises à disposition au patient** sur la plateforme digitale sas.fr pour le territoire dont il a la responsabilité (qualité des annuaires, des référentiels, etc.)
- **Promouvoir la qualité du service rendu** par les filières «métier» qui composeront le S@S (disponibilité, réactivité, pertinence) sur le territoire
- **Garantir le bon usage des fonds** finançant les soins urgents et non programmés

# LE DISPOSITIF EN BREF POUR LE PATIENT

## Dans quel cas contacter le SAS ?

- Lorsque je suis (ou un de mes proches) dans une **situation d'urgence vitale**
- Lorsque j'ai des **symptômes ou un doute sur mon état de santé et que je n'arrive pas à joindre mon médecin** traitant, un médecin de proximité ou SOS Médecins

### Comment puis-je appeler le SAS ?



24h/24



7j/7



15

# Concrètement...

---



1. **J'appelle le 15** via mon téléphone fixe ou mon portable
2. Un **Assistant de Régulation Médicale me répond** et ouvre un dossier, évalue la nature de l'appel et me met en relation avec un médecin régulateur ;
3. Celui-ci prend l'appel, m'écoute, me **conseille et m'oriente** vers la solution adaptée à mon état ou besoin de santé

# Une décision médicale est mise en oeuvre

Service d'accès aux soins (SAS) : quels bénéfices pour les patients ?

**SÉGUR**  
**DE LA SANTÉ**

Si votre médecin traitant n'est pas dispo, un contact : le **SAS**

En fonction de votre situation, le professionnel de santé du **SAS** :



vous donne un conseil médical

vous propose une téléconsultation

vous réserve une consultation adaptée

mobilise le SAMU



# 22 projets pilotes 2021, avant déploiement en 2022

Régions	Territoires
Auvergne-Rhône-Alpes	38 - Isère
	69 - Rhône
	73 - Savoie
Bourgogne-Franche-Comté	21,58 - Côte d'Or et Nièvre
Bretagne	29 - Finistère
	35 - Ille-et-Vilaine
Centre-Val-de-Loire	36 - Indre
	37 - Indre-et-Loire
Grand-Est	57 - Moselle
Hauts-de-France	59 - Nord
	80 - Somme
Ile-de-France	75, 92, 93, 94 - Paris et petite couronne
	78 - Yvelines
La Réunion	974 - La Réunion
Martinique	972 - Martinique
Normandie	50 - Manche
	76 - Le Havre
Nouvelle Aquitaine	16 - Charente
	33 - Gironde
	86 - Vienne
Occitanie	31 - Haute-Garonne
Pays-de-la-Loire	44 - Loire-Atlantique



# Des questions ? Des commentaires ?



# Place de la RU

## CONSTATS :

- France Assos Santé plus ou moins impliqué, selon les régions
- RU des CH gérants non informés

## RECOMMANDATIONS :

- Participation en comités stratégique et techniques
- Consultation des instances de démocratie sanitaire : CRSA, CTS, CODAMUPS-TS, CDU

## Rôle de la RU...

## Des points de vigilance

- Modèles de **gouvernance et adhésion** FAS / Associations
- Adhésion et **disponibilité des médecins**
- **Rémunération** des professionnels
- **Fracture numérique**
- Risque de dérives : "**filtrages**" aux urgences
- **Communication** auprès des usagers
- **Indicateurs** de suivi et d'évaluation du SAS

# MERCI

---

## France Assos Santé Pays de la Loire

18 bis avenue de la Vertonne  
44120 Vertou

Adresse email

[paysdelaloirefrance-assos-sante.org](mailto:paysdelaloirefrance-assos-sante.org)

Téléphone

02 40 75 23 65

